

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 109 (1964)
Heft: 7

Rubrik: Revue de la presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

également être attribués. Le président et son comité ont compétence pour décider tous les cas qui n'auraient pas été prévus dans les dispositions ci-dessus, lesquelles constituent le règlement du festival.

Dans le jury, présidé par le général Koenig, figurent un metteur en scène polonais, un italien et un français; un cinéaste suédois; l'écrivain militaire anglais universellement connu, Liddell Hart; et le romancier français et ancien directeur de l'établissement cinématographique des armées, Pierre Nord.

Le comité de sélection comprend quatre personnalités civiles et trois officiers français en service au même établissement cinématographique des armées.

La liste des nations participant au festival est la suivante, par ordre alphabétique: Afrique du Sud, Allemagne, Autriche, Belgique, Canada, Danemark, Etats-Unis, Finlande, France, Grande-Bretagne, Inde, Israël, Italie, Japon, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Roumanie, Suède, Suisse.

C'est bien la première fois, sauf erreur, qu'une compétition militaire réunit des représentants des deux blocs mondiaux, bien que celui de l'Ouest soit nettement le plus nombreux, ainsi que d'autres pays neutres ou n'ayant pas des liens très importants avec l'Ouest.

J. Pergent

Revue de la presse

Chasse à l'homme en Bretagne

TAM¹ nous apprend, par un reportage, qu'un exercice dénommé « Tristan » a appris aux élèves des grandes écoles militaires françaises l'art de survivre en milieu hostile.

Comme notre presse a mené grand tapage au sujet d'un exercice du même genre qui s'est déroulé il y a quelques mois chez nous, et dans lequel s'étaient peut-être bien glissées certaines exagérations, il n'est semble-t-il pas sans intérêt de chercher à retrouver l'essentiel de l'exercice « Tristan » parmi le délayage congénital d'un reportage.

¹ TAM: Terre, Air, Mer, le magazine bi-mensuel des Forces armées françaises, numéro du 25 mai 1964.

Cet exercice a eu lieu du 4 au 6 mars dernier dans les départements d'Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Mayenne. Des élèves de Saint-Cyr-Coëtquidan, de l'Ecole de l'Air, de l'Ecole Navale et quelques polytechniciens y ont participé.

Il avait pour objet l'étude des conditions de survie en milieu hostile, le commandement de petits détachements en zone d'insécurité et l'attaque d'objectifs dans le style commando, que nous appellerions chez nous: style guerre de chasse.

Deux séries d'équipes « rouges » avaient été constituées: les « groupes d'évadés » qui devaient parcourir en « territoire ennemi » une centaine de kilomètres et rejoindre une localité précise; les commandos qui avaient pour mission d'attaquer des points sensibles de la région (dépôts de munitions ou de matériel, par exemple) et de harceler les forces de protection bleues.

Ces dernières étaient formées d'éléments de défense du territoire — comparables à nos éléments territoriaux — et par la gendarmerie nationale, plus étoffée, mieux instruite du point de vue militaire que nos gendarmeries cantonales, et largement dotée de moyens motorisés et de transmission.

L'activité était essentiellement nocturne, comme la nature de ce genre d'exercice l'exige, et la réalité serrée d'aussi près que possible, en ce qui concerne, par exemple, la façon de subsister et les interrogatoires de prisonniers.

« En même temps qu'il aura prouvé l'efficacité de certaines formes de combat » — qui ont encore toute leur valeur à notre époque, surtout dans notre pays montagneux — « l'exercice « Tristan » aura donné à ses participants l'occasion de vivre quatre jours à l'école du courage et de l'endurance. »

MFT